



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service des Procédures Environnementales**

INSTALLATIONS CLASSÉES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 27 septembre 2024, une enquête publique a été prescrite, relative à la demande d'autorisation environnementale, déposée par la Société SUEZ ORGANIQUE, en vue d'obtenir l'augmentation de capacité de traitement des sédiments du Bassin d'Arcachon de l'installation de compostage de boues de stations d'épuration urbaines et de déchets verts (dite « FERTI 33 »), qu'elle exploite sur le territoire de la commune de Audenge.

Pendant l'enquête, qui se déroulera **du 21 octobre au 19 novembre 2024 inclus**, le dossier d'enquête, comportant notamment la demande d'autorisation environnementale, une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, sera déposé à l'accueil de la Mairie de Audenge (24 allées Ernest de Boissière), où les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :

- les lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 9h00 à 13h00 puis de 14h00 à 17h00,
- le jeudi : de 9h00 à 13h00.

Le Commissaire enquêteur, M. Daniel MAGUEREZ, Ingénieur des études et techniques d'armement (2S), sera présent en Mairie de Audenge aux jours et horaires suivants :

- lundi 21 octobre 2024, de 9h à 12h,
- mardi 5 novembre 2024, de 9h à 12h,
- mercredi 13 novembre 2024, de 9h à 12h
- mardi 19 novembre 2024, de 14h à 17h.

Une copie du dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'État en Gironde, à l'adresse : www.gironde.gouv.fr / Accueil / Publications / Publications légales / Enquêtes publiques, consultations du public, déclarations d'intention, décisions examen cas par cas.

Des informations relatives au dossier pourront être obtenues, pendant l'enquête, auprès du pétitionnaire, et plus spécifiquement auprès de :

Mme Emilie MALVEAU, Responsable VAB et Etudes Sud-Ouest,
Tél. : 05 58 57 59 14 / Courriel : emilie.malveau@suez.com

à l'adresse suivante : SUEZ ORGANIQUE - Immeuble TO - 2 chemin de Baillou -
33140 VILLENAVE D'ORNON.

Des observations et propositions relatives au projet pourront également être adressées, avant clôture de l'enquête, au Commissaire enquêteur :

- **par correspondance**, en Mairie de Audenge,
- **par voie électronique**, à l'adresse suivante : ddtm-spe1@gironde.gouv.fr.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ou communiquées au Commissaire enquêteur lors de ses permanences, seront consultables en Mairie de Audenge.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site des services de l'Etat en Gironde.

Pendant toute la durée de l'enquête, un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la cité administrative : DDTM – 2 rue Jules Ferry à Bordeaux, aux jours et heures ouvrés d'accueil du public.

A la fin de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront consultables pendant un an, en Mairie de Audenge, auprès du service des procédures environnementales de la DDTM et sur le site internet des Services de l'État en Gironde : www.gironde.gouv.fr / Accueil / Publications / Publications légales / Enquêtes publiques, consultations du public, déclarations d'intention, décisions examen cas par cas.

M. Gérard DURAND, Commissaire Divisionnaire retraité, est désigné, en qualité de suppléant, pour intervenir en cas de remplacement du Commissaire enquêteur.

Le Préfet est compétent pour statuer sur l'autorisation sollicitée, par un arrêté d'autorisation assortie de prescriptions à respecter ou par un arrêté de refus.
